Image not found or type unknown

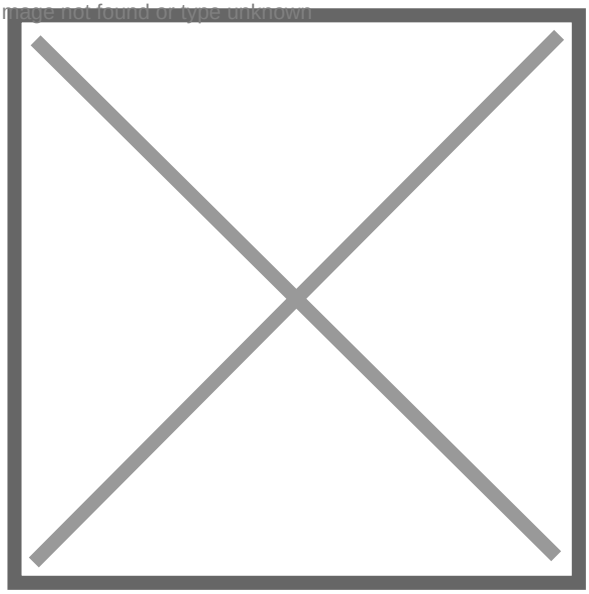

Remise commerciale à régulariser

Par **jess1601_old**, le **04/10/2007** à **14:23**

En décembre 2005, j'ai acheté un coffret mobile, sur ce coffret, 30 euros m'ont été remboursé en avril 2006, remise commerciale à l'époque, faite par réclamation.
Ensuite cette remise commerciale, comme inscrite sur les factures, a continué jusqu'en aout 2007, par erreur du service client.
Auparavant je leur en avait fait part, ceux-ci m'ont répondu que c'était une remise commerciale, donc je me suis pas trop posé de questions.
Aujourd'hui, j'arrive bientôt à échéance de mon contrat et le service contentieux me réclame la remise commerciale, soit 350 euros, 12 mois à 30 euros.
Maintenant je souhaiterais savoir, s'ils sont en droit de réclamer une remise commerciale ? est-ce qu'elle n'est pas acquise ?
Ils me tiennent responsable alors que c'est le service client qui l'a faite, et je leur en ai parlé mais il ne m'ont pas écouté.
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés